

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/10/2024 Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24.10.24



ID: 065-216502260-20241018-2024060-DE

Séance du 18 octobre 2024 à 18h30

2024/060

Présents:

Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Diane DE LUYCKER, Simon TESSIER, Denis FEGNE

Absents:

Bruno CAZERES (procuration pour Bernard JOUCLA), Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL)

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice: 23

Date de la convocation: 14 octobre 2024

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-4, L2122-7, L2122-7-2 et L2122-8;

VU la délibération du conseil municipal du 18 octobre fixant le nombre d'adjoints au maire à 6;

Considérant que, dans les communes de plus de 1000 habitants, le ou les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder au vote au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nombre de présents : 21
- Nombre de procurations: 2
- Nombre de votants: 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés: 23

La liste de Philippe SOULE-PERE a obtenu 23 voix.

La liste de Philippe SOULE-PERE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire;

- M. Philippe SOULE-PERE: 1er adjoint
- Mme Régine TOSON : 2e adjointe
- M. Michel DUHAMEL: 3e adjoint
- Mme Juliette SALANNE: 4^e adjointe
- M. Bernard JOUCLA: 5e adjoint
- Mme Stéphanie MARQUEZ: 6e adjointe

L'ordre du tableau du conseil municipal ci-annexé est approuvé.

La segrétaire de séance

Diane DE LUYCKER utes

Le Maire

Gisèle VINCENT